

SOMMAIRE

- 2 LE MOT DU MAIRE
- 3-4 FERME DU 1 RUE GRANDE
- 4-5 TRAVAUX
- 5 BUDGET 2019
- 6 INVESTISSEMENTS DES 5
DERNIERES ANNEES
- 6-7 INTERCOMMUNALITE ET
SYNDICATS
- 8 SCOLARITE
- 8-9 EN BREF
- 9-10 INFORMATIONS PRATIQUES -
AGENDA

LE MOT DU MAIRE

Le bulletin municipal est l'occasion de m'adresser à vous en ce début de période estivale pour partager les actions engagées et les réflexions en cours.

2019 sera une grande année pour notre village notamment en termes de réalisation de projets et de lieux de vie.

La commune de Châtenoy est engagée comme vous le savez dans une démarche dynamique de développement à son échelle, et Le projet ambitieux du gîte s'inscrit dans cette démarche.

Ce projet initié en fin 2013, me tient tout particulièrement à cœur, car il s'articule autour de 3 axes principaux : l'écologie, l'économie et l'emploi.

Il s'agissait de réinvestir une ferme patrimoniale authentique en entrée de village, qui abritait une activité classique d'une exploitation agricole de grande culture, pour y installer un gîte à caractère écologique, valorisant la qualité patrimoniale du village, ainsi que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

L'idée était bien de travailler sur ce projet en favorisant les circuits courts et la production locale.

De favoriser la concrétisation d'un projet à caractère écologique, avec des objectifs environnementaux, concevoir une rénovation transformation à très basse consommation, l'utilisation du chanvre du Gâtinais pour l'isolation, du bois énergie pour le chauffage, du respect de la ressource en eau, la création d'un système d'assainissement plus naturel et plus respectueux de l'environnement notamment, et dans le même temps, donner une dynamique au village par une activité qui permettra à terme de créer un emploi à la vacation pour les activités d'accueil et d'entretien du gîte.

De permettre également à la commune de générer des revenus dans un contexte économique de plus en plus contraint.

Ce projet a été labélisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Nous menons également une réflexion sur notre R.P.I. (Rassemblement Pédagogique Intercommunal) qui traite de la scolarité des plus petits (maternelle jusqu'au CM2) qui regroupe les communes de Bougigny, La Madeleine sur Loing, Maisoncelles en Gâtinais, Aufferville, Chevrainvilliers et Châtenoy. Cet ensemble de communes étant adossé à un syndicat de transports le SIRSAP.

Nous souhaitons mener cette réflexion dans la sérénité en nous donnant du temps, décision pour la rentrée scolaire 2020 /2021 sur un sujet sensible qui mêle l'affectif et le pragmatisme.

Les choses évoluent, les paramètres changent, et il me semble qu'il convient de réévaluer ce sujet compte tenu des enjeux.

Vous trouverez également les travaux réalisés et à venir les plus significatifs, notamment sur les aménagements des espaces publics et des bâtiments communaux aux normes PMR, ainsi que l'aménagement d'une allée du cimetière et d'une plate forme de retournement.

Je vous laisse découvrir tous ces sujets et je vous souhaite en cette période estivale de profiter du beau temps, un repos bien mérité et de bonnes vacances.

Bonne Lecture

Votre Maire

Denis CELADON.

FERME DU 1 RUE GRANDE



Le projet

Il permettra de développer une offre d'hébergement touristique de qualité sur la commune et à l'échelle du territoire.

Par ailleurs, ce projet permettra également de restaurer et réutiliser le patrimoine bâti identitaire du territoire en valorisant ses ressources et ses savoirs faire, mais également de sensibiliser les futurs utilisateurs du gîte à la qualité architecturale et environnementale et aux pratiques éco-responsables.

Enfin, ce projet permettra à la fois de dégager des ressources pour la commune dans un moment où les dotations s'amenuisent et les dépenses contraintes augmentent, et dans le même temps, de créer un emploi à la vacance pour la gestion de ce gîte à vocation écologique.



Les travaux sont assez importants, il s'agit de réhabiliter la totalité du corps de logis existant en retravaillant les espaces dans une modernité contemporaine tout en gardant l'esprit du site. Création de 4 chambres avec salle d'eau, dont une PMR avec une capacité totale de 8 personnes.



L'enjeu est la mise en valeur des éléments structurants le bâti qui ont été abîmés par les sévices du temps et de s'insérer dans le paysage et dans l'identité du village de CHATENOY, de réaménager et de transformer cette ferme

patrimoniaire dans le respect du bâti vernaculaire et de l'histoire des lieux.

Avancement des travaux

Nous espérons pouvoir commencer les travaux au cours du 2e semestre 2018, mais suite à un premier appel d'offres infructueux, un second a dû être lancé.

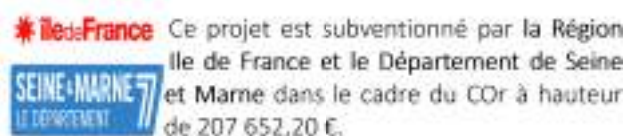
Les travaux ont donc débuté au mois de mars 2019.

La rénovation devrait être terminée au plus tard courant octobre 2019.



Financement du projet

Le coût total du projet, honoraires, frais d'étude et mobilier inclus, est de 326 646 € HT.



Autre financeur de ce projet, l'Etat, via le contrat de ruralité pour 26 000 €.



Cette réhabilitation retenue dans le cadre des **Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte** permettra d'obtenir des subventions pour l'utilisation de matériaux écologiques dans la rénovation, avec une prévision d'environ 20 000€.



Enfin la **Communauté de communes du Pays de Nemours** a retenu notre dossier dans le cadre de l'Aide à l'Hébergement Touristique pour un montant de 5 000 €. Cette aide est une dotation et non une subvention.

À l'euro le plus proche - prévisions

Dépenses	
TTC	391 275 €

Recettes	
Subventions et dotations	258 652 €
FCTVA (en 2021)	61 932 €
Fonds propres	71 391 €

Soit un reste à charge d'environ 18 % sur le montant total des travaux

Gestion du gîte

Afin de permettre une bonne gestion du gîte et l'accueil des locataires, un poste va être créé.

Idéalement plusieurs personnes du village seraient les bienvenues.

N'hésitez pas à contacter la mairie pour obtenir plus de renseignements.

TRAVAUX

Accessibilité des espaces publics et des bâtiments communaux

Nous avons mis aux normes les espaces publics et les bâtiments communaux recevant du public afin de permettre aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer. (Dans la limite des éléments structurants du village).

L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental...).

Des emplacements de parking ont été créés aux abords de la salle communale et du cimetière. Du matériel a été acheté (rampe, amplificateur de boucle magnétique, rampe...).



Prévision de la création d'une place de parking pour Personne à mobilité réduite aux abords de la mairie



Vue depuis la rue

Cette future création a fait l'objet d'une étude paysagère par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français. Ces travaux se feront prochainement et pourront être subventionnés dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) entre 20 et 80 % du montant HT des travaux.



Vue depuis la Mairie

Allées du cimetière

Des allées ont été créées afin de permettre une meilleure circulation et desserte des différentes sections du cimetière.

Merci à Eric DARVILLE, Christophe BEAUVAIS, Patrick VALEUR et Aurélien pour leur aide.



Curage de la mare

La mare à l'angle de la Rue Grande et de la rue Creuse était desséchée, Monsieur BEAUVAIS Christophe et Monsieur DARVILLE Eric ont pu nettoyer la mare le 03 octobre 2018 pendant une demi-journée.



Merci également aux conseillers municipaux qui ont participé à la préparation de ce chantier.

Mur de clôture

Le mur de clôture de l'ancienne école (qui abrite le logement et la salle communale) est en parti écroulé. Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Parc Naturel Régional du Gâtinais français.

En fonction des retours d'aides sur ce dossier les travaux pourraient démarrer à l'automne.



Branchement du compteur d'eau de la Mairie

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable a procédé au déplacement du compteur d'eau de la mairie qui était difficilement accessible. Le syndicat a pris l'intégralité du coût des travaux à sa charge.



BUDGET 2019

Le point sur les finances communales 2018 et 2019

(arrondi à l'euro le plus proche)

Le compte administratif de l'exercice 2018 présente un excédent de fonctionnement de 23 086 € et un déficit d'investissement de 8 942 € soit un résultat pour l'exercice 2018 de + 14 144 €.

Le résultat de clôture au 31/12/2018 incluant l'excédent antérieur toutes sections confondus est de **+ 159 185 €**

La baisse des dotations se poursuit :

	2016	2017	2018	Prévision 2019
DGF	10411	9984	9773	8911

Cependant pour l'année 2019 le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'impositions des taxes communales à savoir :

Les taux des impôts locaux pour 2019:

. Taxe d'habitation - TH	6,29 %
. Taxe foncière sur le bâti - TFB	17,29 %
. Taxe foncière sur le non bâti - TFNB	38,48 %

Ces taux restent en-dessous de la moyenne départementale (TH 24,61 % - TFB 26,63 % - TFNB 53,48 %) .

Une nouvelle taxe a été créée par la CC du Pays de Nemours sur le foncier bâti de 1,99 %, taxe qui n'existait pas auparavant.

Les prévisions budgétaires 2019 pour notre commune.

En section de fonctionnement

Les **recettes de fonctionnement** qui correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions représentent pour l'année 2019 : 115 507 euros.

Les **dépenses de fonctionnement** qui sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer représentent pour l'année 2019 : 85 565 euros.

Soit un excédent prévisible de 29 942 € pour l'exercice 2019.

En section d'investissement

Les principaux projets d'investissement de l'année 2019

- Réhabilitation de l'ancienne ferme en Ecogîte
- mobilier du gîte
- place de parking PMR Mairie
- création d'allées au cimetière
- rénovation du mur de clôture de l'ancienne école

Le budget d'investissement voté s'élève à 413 546 €.

INVESTISSEMENTS DES 5 DERNIERES ANNÉES

Au cours des 5 dernières années plusieurs investissements ont été réalisés.

Le patrimoine communal a été entretenu et amélioré, notamment avec la rénovation du mur et la création d'allées au cimetière, l'acquisition d'une borne de recharge pour les véhicules électriques et la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite des espaces et bâtiments publics, opération pour laquelle il reste la réalisation de la place de parking au niveau de la mairie.

Afin d'améliorer le cadre de vie et les services aux habitants, de nouvelles illuminations pour les fêtes de fin d'année ont été acquises, le secrétariat a été modernisé tant au niveau informatique, avec le passage à la dématérialisation, qu'au niveau du mobilier. Le matériel technique a lui aussi été renouvelé.

Les bâtiments de la ferme du 1 rue Grande acquise par la commune ont subis quelques travaux nécessaires et l'habitation principale est en train d'être rénovée (page 3). Ces travaux permettent et permettront de pouvoir louer ces bâtiments et de continuer à générer des revenus pour la commune dans le contexte constant de baisse des dotations.

Pour mémoire, le montant total des investissements depuis 2014 s'élève à environ 253 000 € pour un montant total de financements et subventions de nos différents partenaires de 168 000 €.

Une fois le Fonds de Compensation pour la TVA reversé il restera à charge de la commune environ 45 000€

INTERCOMMUNALITE ET SYNDICATS

CC du Pays de Nemours - Aide financière des hébergements touristiques



Dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN) souhaite développer l'offre d'hébergement touristique sur son territoire notamment à travers l'orientation, l'accompagnement et le soutien des porteurs de projets.

Un dispositif de soutien financier aux hébergeurs a donc été mis en place sous la forme d'une prime intercommunale. Cette prime peut se monter jusqu'à 5000 €.

Toutes les infos sur le site de l'office de tourisme du Pays de Nemours <http://tourisme-paysdenemours.fr/espace-pro.html>

CC du Pays de Nemours – Plan Climat Air Energie Territoire

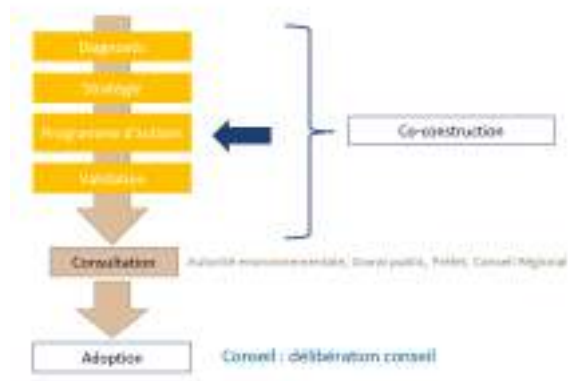
1. Les principaux objectifs

Un PCAET est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble des problématiques climat-air-énergie. Il doit être révisé tous les 6 ans.



La CC du Pays de Nemours est engagée dans un Plan climat, le diagnostic est désormais terminé, la stratégie établissant le programme d'action construit autour de 4 axes est en cours de finalisation.

1. Le calendrier de la démarche



Déploiement SRO

Une réunion de présentation des déploiements du réseau en fibre optique sem@fibre77 a eu lieu le 04 juin 2019 à la CC du Pays de Nemours.

Couverture DSL de CHATENROY au 2e semestre 2017 :

- 8 à 30 Mbits/s

Calendrier prévisionnel de déploiement du réseau sur CHATENROY : 2021 et une commercialisation au 2e semestre 2022.

PNR – Tour bus Chanvre



Le Parc Naturel Régional du Gâtinais français a organisé une visite des projets accompagnés par le Parc sur le thème des biomatériaux et de leurs utilisations. Le bus composé d'élus, de techniciens du Parc Naturel du Gâtinais français et d'institutionnels, s'est arrêté à Châtenoy sur le chantier de réhabilitation de l'Ecogîte le 18 juin dernier.



MSPU de Nemours



La Maison de Santé Pluridisciplinaire et Universitaire, projet de la CC du Pays de Nemours, a ouverte en juin 2018.

La MSPU qui regroupe plusieurs praticiens a pour but de pérenniser l'offre de soins sur le territoire, qui souffre de désertification médicale.

Maison de Santé Pluridisciplinaire et Universitaire

2 rue Denis Papin

77140 Nemours

01 64 78 00 00

MJC Scala

Depuis l'entrée de la commune au sein de la Communauté de communes du Pays de Nemours, les habitants de CHATENROY ont la possibilité d'adhérer à la l'association MJC Scala et bénéficier du tarif préférentiel

CATEGORIE	ACTIVITE	TARIF	
		ORDINAIRE	AVANTAGE
TITULAIRE	DANCE - CIRQUE - GYMNASTIQUE - THÉÂTRE	180 €	240 €
	JARDINAGE - YOGA - MARIAGE	180 €	240 €
	DANCE DE SALON COUPLE	180 €	240 €
	COULISSE	180 €	240 €
	PHOTOGRAPHIE	180 €	240 €
NON TITULAIRE	MUSIQUE - PIANO - GYMNASTIQUE	220 €	280 €
	MUSIQUE - SOUS-ENSEMBLE	220 €	280 €
	ORCHESTRATION - ENSEMBLE ET INSTRUMENTAL	220 €	280 €

www.scalanemours.fr

Piscine intercommunale

ENTRÉES UNITAIRES	TARIFS ETE (€)	
	Résidents*	Extérieurs
Entrée	4,60	6,90
Entrée - de 12 ans **	3,00	4,60
Entrée - de 3 ans **	GRATUIT	
Entrée avec sauna & hammam	7,90	11,20
CARTE FAMILLE	22,35	23,40
Entrée tarif carte famille	2,40	3,70
10 entrées tarif carte famille	23,70	37,10
Entrée - de 12 ans ** tarif carte famille	1,55	2,40
10 entrées - de 12 ans **	15,45	24,20
Carte 10 entrées famille (Piscine-Sauna-Hammam) (A)	55,60	79,10
CARTES D'ABONNEMENT (nominatives)		
Carte 10 heures (valable 6 mois)	21,40	33,30
Carte 10 entrées adultes (A)	28,60	44,20
Carte 10 entrées enfant - de 12 ans **(A)	25,50	35,70
Carte 10 entrées (Piscine-Sauna-Hammam) (A)	74,90	103,50

* Résidents du PAYS DE NEMOURS sur présentation d'un justificatif
 ** présentation d'un justificatif
 (A) Valable 1 an - (B) Tarif été (juin à août) sous réserve de modifications

41, avenue d'Ormesson
 77140 SAINT-PIERRE-LES- NEMOURS
01 64 28 04 61
 aquasud77@paysdenemours.fr

SCOLARITE

Regroupement Pédagogique Intercommunal

La commune est actuellement en pleine réflexion sur son devenir au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal où sont scolarisés les enfants du village, avec 4 lieux d'accueil et des temps de trajet importants pour les enfants en fonction des classes. Des services et des prestations à réévaluer notamment pendant les vacances scolaires et le temps scolaire. Et, par ailleurs, des coûts de scolarité par élève qui deviennent très importants.

Cette réflexion est nourrie par 3 objectifs, l'intérêt des enfants, l'intérêt des familles et l'intérêt de la commune.

Par ailleurs, nous avons des demandes régulières de dérogation de familles qui souhaitent, pour des raisons pratiques (travail, famille, transport, gare, bassin de vie...) scolariser leurs enfants sur Saint Pierre les Nemours.

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Bernard RODIER (Maire de Saint Pierre les Nemours) et ses services afin d'envisager un éventuel rattachement à partir de la rentrée scolaire 2020-2021.

Il apparaît dès à présent que les temps de trajet, surtout pour les plus petits, seront réduits, que les activités et les services proposés dans le cadre de la classe seront plus nombreux, que le coût de scolarité au global sur le cursus d'un élève sera réduit pour la commune.

Il est également à noter qu'un service de centre de loisirs est proposé pendant les vacances scolaires.

Par ailleurs, il est important de rappeler que les élèves sont rattachés dans la suite de leur cursus scolaire (après le CM2) au collège Vasco de Gama à Saint Pierre les Nemours et Lycée Etienne Bézout de Nemours.

Nous travaillons également avec le Département pour proposer un service de transport adapté avec des adultes pour accompagner les plus petits.

Des informations plus détaillées vous seront communiquées dès qu'une décision définitive aura été prise.

Transports scolaires

Les circuits spéciaux scolaires, mis en place en l'absence de lignes régulières de bus, sont organisés par le Département de Seine-et-Marne.

Cette carte est valable uniquement sur les circuits spéciaux scolaires durant la période scolaire.



Les conditions pour obtenir la carte Scol'R ?

- Être âgé(e) de moins de 21 ans le jour de la rentrée scolaire;
- Être scolarisé(e) avec le statut d'externe ou de demi-pensionnaire avant le Bac;
- Fréquenter un établissement public ou privé sous contrat en Seine-et-Marne.

La participation familiale à la carte Scol'R, quels que soient les critères de distance et de sectorisation, est la suivante :

- Primaires en RPI : 50 € TTC
- Collégiens : 100 € TTC
- Lycéens : 150 € TTC

EN BREF

Rats



Afin de lutter contre la prolifération des rats, la commune met à disposition gracieusement du raticide au secrétariat de la mairie, aux heures habituelles d'ouverture.

Chenilles processionnaires

Pour rappel une entreprise a réalisé un traitement préventif sur les arbres de l'espace public.



Il serait souhaitable que les arbres se trouvant sur les propriétés privées soient également traités afin que ces interventions aient une réelle efficacité.

Frelon asiatique

La présence du frelon asiatique a été confirmée pour la première fois en Seine-et-Marne en 2014. Son implantation dans le département s'étend depuis lors.



Le frelon asiatique est un prédateur redoutable pour les colonies d'abeilles domestiques, productrices de miel et autres produits de la ruche.

L'agressivité du frelon asiatique, dès lors qu'il se sent en danger, et qui se manifeste notamment par des piqûres répétées et par la projection de venin urticant, doit appeler les personnes qui pourraient se trouver en présence d'un nid à la prudence.

Dans ce contexte, même si cette intervention relève du

domaine privé et est à la charge du propriétaire ou de l'occupant des lieux, il apparaît important de solliciter des spécialistes pour la destruction des nids de frelons asiatiques. Dans le cadre du plan régional de lutte contre le frelon asiatique agréé par le Ministère de l'Agriculture, une association départementale d'apiculteurs, le Groupement de défense sanitaire de Seine-et-Marne (GDSA 77), réalise également ce type d'intervention.

Il convient de rappeler que la destruction des nids de frelon asiatique, que ce soit par une entreprise spécialisée ou par le GDSA 77, fera l'objet d'une facturation au demandeur.

Stationnement gênant - RAPPEL



Article R417-11 du Code de la Route

I.-Est considéré comme très gênant pour la circulation publique l'arrêt ou le stationnement : [...]

8° D'un véhicule motorisé à l'exception des cycles à pédalage assisté :

a) **Sur les trottoirs**, à l'exception des motocyclettes, tricycles à moteur et cyclomoteurs ;
 II.-Tout arrêt ou stationnement très gênant pour la circulation publique prévu par le présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Rapport sur l'éclairage public communal

En début d'année nous avons reçu un rapport sur l'état du réseau d'éclairage public de la commune, voici le bilan qualitatif :

	Sans		Moins		Moyen		Non défini	
	Qté	%	Qté	%	Qté	%	Qté	%
Supports	38	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Luminaires	38	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%

Manifestations

Comme traditionnellement les enfants ont pu participer à la chasse aux œufs de Pâques le 22 avril et le 31 octobre ils ont récolté des bonbons dans le village à l'occasion d'Halloween.

Remerciements

Nous tenons particulièrement à remercier Monsieur Christian BEAUVAIS pour son aide précieuse à plusieurs occasions.

Nous tenons également à remercier Monsieur Bertrand BORLETEAU pour son investissement dans la préparation de la cérémonie des vœux du mois de janvier.



INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie

Horaires d'ouverture : Mercredi de 14h30 à 18h30
 Tél / Fax : 01 64 28 74 87
 Mail : mairiedechatenoy77@orange.fr
 Site internet : www.chatenoy.fr

Déchetteries

Amponville



Jours et heures d'ouverture :
 Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h. (18h du 1er avril au 15 octobre)
 Dimanche et Jours fériés de 9h à 12h.

Milly la forêt

Jours et heures d'ouverture :
 Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h. (18h du 1er avril au 15 octobre)
 Dimanche et Jours fériés de 9h à 12h.



Un badge magnétique est remis gratuitement en Mairie aux habitants des communes du Syndicat et leur permet d'accéder à l'ensemble des déchetteries du réseau.

Démarches administratives

* Recensement militaire

Merci de venir en Mairie muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Ou en ligne

Service accessible avec un compte Service-public.fr

Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format PDF des documents à fournir.

Enfants nés entre le 1er juillet et le 30 septembre 2003

A compter du 1er octobre 2019, pour les enfant nés du 1er janvier au 30 juin 2003 possibilité de se faire régulariser.

* Cartes d'identité et Passeports

La mairie ne prend plus en charge les demandes concernant les cartes d'identités et passeports.

Afin d'obtenir ou de renouveler un de ces titres merci de prendre rendez-vous avec la Mairie de Nemours (via leur site internet ou par téléphone).

Service civique



Le service civique est un dispositif français d'encouragement à l'engagement de citoyenneté et de soutien public à celle-ci, créé par la loi du 10 mars 2010. Il est entré en

viguer le 13 mai 2010, il a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et de favoriser la mixité sociale et offre la possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général dans neuf domaines différents, reconnus prioritaires pour la Nation : éducation, solidarité, santé, culture et loisirs, environnement, développement international et humanitaire, mémoire et citoyenneté, sports, intervention d'urgence en cas de crise

Plus d'informations www.service-civique.gouv.fr

Ordures ménagères

La TEOM Incitative permet de réduire les ordures ménagères (bac à couvercle rouge) dont les déchets sont incinérés d'où le forfait des 18 levées.

Attention : ce forfait ne s'applique pas à la collecte sélective (bac à couvercle jaune) dont les déchets sont recyclés. Vous pouvez les sortir à chaque collecte des emballages.



Plus d'informations sur www.sirtom-sudfrancilien.fr



1er septembre 2019



A l'occasion du 7ème rassemblement de véhicules anglais, organisé par l'association ENGLISH renCART le dimanche 1er septembre, une halte sera faite dans notre commune sur la place de la mairie.

31 octobre 2019



Comme traditionnellement, Halloween sera organisé par la commune. RDV place de la Mairie. Une invitation vous sera distribuée ultérieurement.

15 et 22 Mars 2020



Directeur de la publication Denis CELADON

Conception et réalisation Commune de CHATENROY

Imprimé par nos soins en 85 exemplaires